NL/SS

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

PLACE MALIK OUSSEKINE (R.D.224)
AVENUE DE LA REPUBLIQUE (R.D.224)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris Place Malik Oussékine et avenu de la République par la société PELLE – 71 avenue André Maginot – BP50 – 94400 Vitry-sur-Seine, agissant pour le compte de la Direction des Espaces Verts et du Paysage du Département du Val-de-Marne – Chemin des Bassins – 94000 Créteil (élagage d'arbres),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **à compter du 26 février 2024 jusqu'au 8 mars 2024** les jours ouvrés **entre 9 heures** et **17 heures :**

➢ **Avenue de la République et Place Malik Oussekine :**

- **Neutralisation d'une file de circulation,** à l'avancement des travaux : la **circulation alternée** sera gérée par homme trafic
- **Interdiction de stationner** des deux côtés de la chaussée, à l'avancement des travaux
- **Limitation de vitesse à 30 km/h**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société PELLE – 71 avenue André Maginot – BP50 – 94400 Vitry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 19 FEV. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 19 FEV. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon